
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 6 novembre 2006

Résolution: CA06 16 0145

Recommandation au conseil de la ville d'adopter un règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité au nord, par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont; à l'est, par la rue Hutchison; au sud, par l'avenue Ducharme; et à l'ouest, par une portion des avenues McEachran, Du Manoir et Rockland, et ce, conformément aux dispositions de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal

Attendu que l'Université de Montréal a annoncé en 2005 son intention d'aménager un nouveau campus universitaire sur le site de la gare de triage d'Outremont;

Attendu qu'en mars 2006, l'Université a exercé son option d'achat et est devenue propriétaire de la gare de triage;

Attendu que l'Université souhaite développer un projet mixte comprenant des logements, des espaces verts, des résidences étudiantes et des bâtiments dédiés à l'enseignement et à la recherche universitaire;

Attendu que le projet mis de l'avant par l'Université comprend, dans ses grandes lignes, les composantes suivantes :

- le démantèlement des voies de triage et la relocalisation du corridor ferroviaire au nord du site;
- l'aménagement d'une large esplanade verte d'environ 23 000 m² avec viaduc sous la voie ferrée;
- la construction, en trois phases, de pavillons d'enseignement et de recherche totalisant environ 275 000 m²;
- la construction d'environ 1 100 places d'hébergement en résidences étudiantes;
- la construction par l'entreprise privée d'environ 800 logements sur site et hors du site s'adressant à une variété de clientèles, dont 30 % de logements sociaux et abordables;
- l'aménagement d'une nouvelle gare permettant l'accès au train de banlieue Montréal - Blainville (Saint-Jérôme);
- l'aménagement d'une passerelle pour piétons et cyclistes permettant de franchir la voie ferrée située au nord du site et ainsi d'accéder facilement et en toute sécurité à la station de métro Acadie;
- la relocalisation de la cour de voirie de l'arrondissement d'Outremont à même le terrain acheté par l'Université;
- la création de nouveaux liens cyclables, en relation avec le réseau pan-montréalais;
- la relocalisation du terrain de baseball de l'arrondissement et la création de nouveaux parcs comptant pour environ 15 % du site de l'Université;

Attendu que la réalisation de ce projet nécessite une modification à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

Attendu qu'en vertu de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., chapitre C-11.4), le conseil de la ville peut, par règlement, permettre, malgré tout règlement adopté par un conseil d'arrondissement, la réalisation d'un projet relatif à un équipement collectif ou institutionnel, tel un équipement culturel, un

hôpital, une université, un collège, un centre des congrès, un établissement de détention, un cimetière, un parc régional ou un jardin botanique;

Attendu qu'il y a lieu de recommander au conseil de la ville d'adopter le *Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland.*

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Stéphane Harbour

De recommander au conseil de la ville d'adopter le *Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1061899033

Stéphane HARBOUR

Maire de l'arrondissement

Mario GERBEAU

Directeur du bureau d'arrondissement

Signée électroniquement le 10 novembre 2006

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 6 novembre 2006

Résolution: CA06 16 0144

Recommandation au conseil de la ville d'adopter un règlement modifiant le plan d'urbanisme de la ville afin de permettre le développement du secteur de la gare de triage

Attendu que l'Université de Montréal a annoncé en 2005 son intention d'aménager un nouveau campus universitaire sur le site de la gare de triage d'Outremont;

Attendu qu'en mars 2006, l'Université a exercé son option d'achat et est devenue propriétaire de la gare de triage;

Attendu que l'Université souhaite développer un projet mixte comprenant des logements, des espaces verts, des résidences étudiantes et des bâtiments dédiés à l'enseignement et à la recherche universitaire;

Attendu que le projet mis de l'avant par l'Université comprend, dans ses grandes lignes, les composantes suivantes :

- le démantèlement des voies de triage et la relocalisation du corridor ferroviaire au nord du site;
- l'aménagement d'une large esplanade verte d'environ 23 000 m² avec viaduc sous la voie ferrée;
- la construction, en trois phases, de pavillons d'enseignement et de recherche totalisant environ 275 000 m²;
- la construction d'environ 1 100 places d'hébergement en résidences étudiantes;
- la construction par l'entreprise privée d'environ 800 logements sur site et hors du site s'adressant à une variété de clientèles, dont 30 % de logements sociaux et abordables;
- l'aménagement d'une nouvelle gare permettant l'accès au train de banlieue Montréal - Blainville (Saint-Jérôme);
- l'aménagement d'une passerelle pour piétons et cyclistes permettant de franchir la voie ferrée située au nord du site et ainsi d'accéder facilement et en toute sécurité à la station de métro Acadie;
- la relocalisation de la cour de voirie de l'arrondissement d'Outremont à même le terrain acheté par l'Université;
- la création de nouveaux liens cyclables, en relation avec le réseau pan-montréalais;
- la relocalisation du terrain de baseball de l'arrondissement et la création de nouveaux parcs comptant pour environ 15 % du site de l'Université;

Attendu que la réalisation de ce projet nécessite une modification au plan d'urbanisme de la ville afin de permettre la mise en valeur des sites;

Attendu que les ajustements suivants devraient notamment être apportés au plan d'urbanisme :

- le schéma des secteurs d'emplois (carte 2.4.1) et conséquemment, les illustrations 2.4.1, 2.4.2, 2.4.3 et 2.4.4;
- les parcs et les espaces verts (carte 2.5.1 et extrait de la carte 2.5.1 - arrondissement d'Outremont);
- l'affectation du sol (carte 3.1.1 et extrait de la carte 3.1.1 - arrondissement d'Outremont);

- la densité de construction (carte 3.1.2, extrait de la carte 3.1.2 arrondissement d'Outremont, et fiche de la densité de construction arrondissement d'Outremont);
- la synthèse des orientations pan-montréalaises - arrondissement d'Outremont;

Attendu qu'un règlement doit également être adopté en vertu de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., chapitre C-11.4) afin de permettre la réalisation de ce projet;

Attendu qu'il y a lieu de recommander au conseil de la ville d'adopter le *Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047).

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Stéphane Harbour

De recommander au conseil de la ville d'adopter le *Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1061899032

Stéphane HARBOUR

Maire de l'arrondissement

Mario GERBEAU

Directeur du bureau d'arrondissement

Signée électroniquement le 10 novembre 2006